

**ELIBERATION (2024-11)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Approbation du Budget principal 2024 et du Budget assainissement 2024

L'an deux mille vingt quatre le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 10

Date de convocation : 4 avril 2024

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Thierry CHALENDARD, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Patrick BOUDINHON (pouvoir à Sébastien SIRIEIX, Sébastien GARREAU (pouvoir à Gisèle TESTARD).

Excusé : M. Jean-Marie BILLY.

Absents : MM. Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DUPECHER

Monsieur le Maire présente :

- Le budget principal 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, section de fonctionnement et section d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	575 645 €	575 645 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 148 389 €	1 148 389 €

Il précise que conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre de la mise en place de la norme comptable M57, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits (hors charges de personnel) de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

* fonctionnement : 7,5 %,

* investissement : 7,5 %.

- Le budget annexe assainissement 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, section d'exploitation et section d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	53 793 €	53 793 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	139 535 €	139 535 €

Au terme de la présentation et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

- à l'unanimité des votants approuvent * le budget principal 2024 (section de fonctionnement et d'investissement),

- à la majorité des votants (9 POUR – 1 ABSTENTION) le budget annexe d'assainissement 2024 (section exploitation et d'investissement),

- autorisent Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits (hors charges de personnel) de chapitre à chapitre dans les limites suivantes, pour le budget principal :

* fonctionnement : 7,5 %,

* investissement : 7,5 %.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 9 avril 2024.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 9 avril 2024

Le Maire, Pascal BRUHAT.